

Christian GAUFFRE

De: Christian GAUFFRE <[redacted]@[redacted].fr>
Envoyé: samedi 26 septembre 2020 13:57
À: 'MAIRIE ST GEORGES'
Objet: Document d'information à destination des conseillers municipaux
Pièces jointes: CG Info Conseillers Municipaux 26092020.pdf

Importance: Haute

À l'attention de Monsieur Didier CADAUX, Maire de St-Georges-de-Luzençon

Monsieur le Maire,

Le 31 août 2020, le bureau d'étude EGIS a présenté en conseil municipal « *privé* » le projet de « **restauration d'une zone d'expansion de crue** » porté par la SMBVTA.

À partir du document que vous nous avez transmis il y a quelques jours, je me suis livré à une étude des 43 pages de ce projet.

À partir de cette analyse, j'ai confectionné un document de synthèse en 4 pages destiné à l'ensemble des conseillers municipaux (voir pièce jointe).

Ce document de synthèse n'a pas pour objet de convaincre, mais uniquement d'informer dans le but de faire mieux comprendre.

Vous serait-il possible de transmettre par mail ce document à l'ensemble des conseillers municipaux ?

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Christian GAUFFRE
Conseiller Municipal
Tél. : 06 [redacted]
Mail : [redacted]@[redacted].fr

« Restauration d'une zone d'expansion de crue »
Étude critique du projet présenté par le Bureau d'Étude EGIS le 31/08/2020

Préambule :

Je me suis livré à une petite étude critique du document présenté par le Bureau d'Etude **Egis** lors la réunion « *privée* » du conseil municipal du 31 août 2020. Cette réunion de présentation était co-animée par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn-Amont (SMBVTA), porteur du projet et par l'Agence de l'Eau du Bassin Adour-Garonne, financeur du projet.

Comme la contradiction n'a pas pu être portée (en effet, le document n'avait pas été remis aux conseillers municipaux pour étude quelques jours avant la réunion), j'ai souhaité vous faire partager mon analyse et mes réflexions sur ce document afin de vous montrer que tout n'est pas idyllique comme le laisse sous-entendre le projet marketing présenté.

Ce document n'a pas pour but de vous convaincre, mais uniquement de vous éclairer sur les conséquences néfastes qu'une telle réalisation aurait sur le Cernon et ses abords.



Fig. 1 - C GAUFFRE - 24/09/2020 - Page de garde de la présentation Egis
 L'objectif du projet est clairement identifié et ciblé : la Chaussée du Moulin

Des motivations à demi-voilées :

La page de garde du document de présentation EGIS indique bien la cible qui est visée par cette étude et ce projet (cf. Fig. 1). Il s'agit bien de la **chaussée du moulin de Paillès**.

Effacement du seuil haut = démolition et destruction de la chaussée.

À la lecture du dossier de présentation EGIS, c'est **le seul et véritable objectif du projet**. C'est celui qui justifie les dépenses colossales prévues dans ce dossier, plus de **1,6 million d'euros**.

« Pas d'effacement de seuil haut = Pas de subvention et pas d'aide = Donc Pas de travaux »



Fig. 2 - C GAUFFRE - 24/09/2020 – La Chaussée du Moulin de Paillès

La démolition et la destruction de chaussée du moulin de Paillès conditionnent la réalisation des travaux envisagés et décrits dans ce projet faussement dénommé : « *Restauration¹ d'une zone d'expansion des crues* ».

¹ Définition du mot « **restaurer** » dans le dictionnaire Littré : « **Réparer, rétablir**, en parlant des ouvrages d'architecture, de sculpture, de peinture. Restaurer une église, une statue, un tableau ».

Un monument hydraulique exceptionnel non valorisé :

La chaussée du moulin n'est pas qu'un vulgaire mur de pierres taillées empilées les unes sur les autres (cf. Fig. 3). C'est **un ouvrage exceptionnel** par sa construction, ses caractéristiques, sa solidité et sa beauté. C'est un monument historique d'intérêt régional, un **vestige archéologique** exceptionnel.

L'envie de la détruire peut entraîner des **fouilles en archéologie préventive**, très onéreuses, à la charge de la commune.



Fig. 3 - C GAUFFRE - 24/09/2020
La Chaussée : Un ouvrage exceptionnel

Un paysage aseptisé :

On va remplacer notre Cernon par une rivière sans identité en reproduisant un **modèle industriel** déjà mis en œuvre sur plusieurs rivières de France (exemples : le Thouet, le Vicoïn...) au nom d'un soi-disant « *rétablissement de la continuité écologique* ». L'été, il sera large et triste avec un filet d'eau réchauffé et pollué, sans vie avec l'apparition de nouvelles plantes aquatiques invasives.

La chaussée du moulin est un milieu abrité par des arbres hauts et majestueux avec une biodiversité importante et variée. Elle forme une retenue et un plan d'eau sur plusieurs dizaines de mètres avec une profondeur d'eau non négligeable très appréciée des poissons en période d'étiage. Avec la suppression programmée d'une part des arbres et taillis qui bordent la rive gauche et d'autre part de cette retenue d'eau, c'est toute une biodiversité qui sera chamboulée et un paysage lunaire laissé à la vue des promeneurs.

On va attendre **des dizaines d'années** avant de retrouver des berges accueillantes et un écosystème équilibré et vivant².

Une rivière défigurée :

La défiguration de la rivière et de son cours est programmée. On va effectuer **des terrassements gigantesques** représentant environ **69 000 m³** de matériaux déplacés à coup de bulldozers et de pelles mécaniques. On va creuser le lit de la rivière sur plusieurs mètres pour absorber la destruction de la chaussée et remodeler le cours de la rivière.

On va **reprofilier le lit mineur sur 620 mètres en amont** de la chaussée. On va enlever une quantité impressionnante de matériaux pour avoir une **pente régulière, linéaire et rectiligne** et « *rattraper* » les 3,60 mètres de dénivelé dus à la démolition de la chaussée. Ensuite, on va reconstruire un matelas alluvial de 30 cm au moyen des matériaux récupérés (et traités). Combien de temps ce matelas alluvial va-t-il rester en place ? Dieu seul le sait, mais il n'est pas bavard !

Pour stabiliser ce profil, on va créer **3 petits seuils de fond** (ou **3 petites chaussées**) à l'efficacité incertaine.

On va détruire une chaussée de 3,60 mètres de hauteur qui existe depuis **1661** pour reconstruire en amont **3 mini-chaussées** (de fond) pour essayer de **réguler**, **d'assagir** et de **dompter** le cours de la rivière. On marche sur la tête.

² Je vous engage à copier le lien suivant dans votre moteur de recherche afin de voir les conséquences néfastes engendrées par la suppression des chaussées de moulins : <https://continuite-ecologique.fr/la-colere-des-riverains-du-thouet-face-au-dogme-de-la-destruction-des-seuils-des-moulins/>

Un espace de stockage d'eau stratégique supprimé :

En été (étiage), période critique, la masse d'eau stockée en amont de la chaussée est maintenue fraîche par le couvert forestier (cf. Fig. 4). Avec le réchauffement climatique qui s'amplifie d'année en année, c'est un **atout capital qu'il faut préserver**. Il assure des fonctions stratégiques de protection de la biodiversité et la vie aux alentours.



Fig. 4 - C GAUFFRE - 24/09/2020 - Plan d'eau de la Chaussée

Un espace dénaturé et enlaidi :

Rive Gauche, il est prévu **l'arrachage et dessouchage de plusieurs arbres centenaires** :

- sur **620 mètres** en amont de la chaussée (cf. Fig. 5) ;
- et en aval de la chaussée jusqu'à l'école publique.

On va détruire des dizaines et des dizaines d'arbres.

Bonjour l'écologie punitive !

Le projet prévoit la plantation de 2 000 arbres et baliveaux. Est-ce à dire que si l'on envisage d'en planter 2 000, c'est qu'on en a arraché autant ?

Des **enrochements disgracieux** qui vont totalement **dénaturer le charme de la rivière** seront mis en place.

On va procéder au « *démantèlement complet* » du « *seuil haut* » (on va donc détruire la chaussée), mais on va **maintenir et rafistoler l'appui bétonné rive droite** (cf. Fig. 6). Quel tableau esthétique !



Fig. 5 - C GAUFFRE - Amont Chaussée Arbres à arracher sur 620 m

Un risque non maîtrisé et non garanti :

Un **risque non négligeable d'effondrement de la rive droite suite à une érosion régressive** et à un curage excessif de la rivière existe.

En effet, un empiérement de pied de berge est bien prévu rive droite en amont et en aval immédiat de l'ancienne chaussée. Cependant, avec l'**incision** pratiquée dans le lit de la rivière et l'**érosion régressive** à venir, rien ne nous garantit que les arbres se trouvant rive droite ne s'effondreront pas dans le lit de la rivière à la première crue importante du



Fig. 6 - C GAUFFRE - 24/09/2020 - Appui bétonné à rafistoler

Cernon.

Le creusement de la zone d'expansion des crues (ZEC) créera un gigantesque vide (**13 000 m³** de déblais) (cf. Fig. 7). Cela va déstabiliser la rivière et provoquer des dégâts non contrôlables sur des centaines de mètres en amont, par l'érosion régressive. Tôt ou tard, il faudra sûrement indemniser les riverains d'amont dont les berges ou les ouvrages s'effondreront : SNCF, agriculteurs, etc.



Fig. 7 - C GAUFFRE - 24/09/2020 - ZEC à creuser

La chaussée, frein essentiel dans la lutte contre les crues :

En période de crue, le plan d'eau de la chaussée freine la vitesse du cours d'eau et modère les inondations.

En démolissant la chaussée et son plan d'eau, en période de crue, **on augmente la vitesse de l'eau, la force érosive** de celle-ci, donc sa **force destructrice**. La rivière est désormais incontrôlable et ingérable.

Un gain hydrologique insignifiant et anecdotique :

Le **pont de la RD 992** permettant d'assurer le franchissement du Cernon se composait à l'origine de 4 arches. La 4^{ème} arche est à peine visible sous le restaurant. En **1804**, l'Administration a demandé au propriétaire du moulin de Taly de nettoyer la **3^{ème} arche** afin d'améliorer la circulation des eaux en furie pendant les crues. Depuis de nombreuses années, cette **3^{ème} arche est à moitié obstruée par un chemin**. Lorsque les crues sont importantes, le pont de la RD 992 joue le même rôle que la bonde d'une baignoire en retenant l'eau en amont et en ne permettant pas à l'eau de s'évacuer convenablement en aval. Faute d'une ouverture suffisante pour permettre un écoulement des eaux correct, le pont de la RD 992 fait barrage et l'eau stockée en



amont s'étend.

L'étude EGIS indique qu'**en aval du pont de la RD 992** et par rapport à la **crue de 2014**, le projet prévoit **une diminution de la ligne d'eau de 5 cm** et du **débit de 8 m³/s³**. Tout ça pour ça ! On va faire **1,2 million d'euros** de travaux de génie civil pour un si petit gain. Les dégâts en aval du pont de la RD 992 seront toujours catastrophiques et désastreux. Quel est l'intérêt de ce projet ? C'est totalement incompréhensible.

Cette étude **EGIS** vient confirmer et conforter les conclusions émises sur l'option « *effacement du seuil* » par le bureau

d'étude **CEREG** dans son **rapport d'avril 2019** adressé au SMBVTA. Je cite :

« **Peu d'impact significatif pour des crues des plus rares aux plus fréquentes, si ce n'est un impact léger mitigé sur le champ et le stade, ainsi qu'en lit mineur avec augmentation des vitesses d'écoulement et donc des forces d'érosion.**

L'arasement du seuil haut paraît donc peu intéressant du point de vue coût-bénéfice vis-à-vis des enjeux et maintient en place le merlon amont et la digue qu'il convient de continuer à entretenir.

L'impact de ce scénario est également négligeable sur l'écroulement de la ZEC (1%) ».

A la lecture de ces conclusions, je suis interloqué. Je ne comprends pas pourquoi on s'entête à poursuivre ce projet inutile ayant pour seul objectif affiché de démolir la chaussée. Quelles sont les motivations qui poussent le SMBVTA et l'Agence de l'Eau à persister dans cette voie ? Quels sont les intérêts en jeu ?

Conclusion :

J'espère que la lecture de ce document vous aura permis d'y voir plus clair et ainsi de mieux comprendre les tenants et aboutissants du projet proposé par le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn-Amont (SMBVTA).

La **chaussée du moulin de Paillès** a été construite en **1661** et depuis elle a résisté sans encombre à toutes les crues du Cernon. Cette chaussée fait partie du patrimoine local des Saint-Georgiens, c'est un monument hydraulique exceptionnel en raison de sa construction et de sa conservation. On ne peut pas gommer **359 ans** d'histoire locale à coup de bulldozers et de pelles mécaniques sur un coup de tête et dans la précipitation sans avoir pris en compte les arguments formulés et développés par les experts opposés à ce projet.

Lorsque cette chaussée aura été détruite, sa reconstruction sera à tout jamais impossible !

³ Au plus fort de la **crue de 2014**, le Cernon est monté à une hauteur de **5,50 m** au niveau du **pont de la RD 992**, soit **50 cm de plus** que lors de la **crue de 1992**.